

ANNEXE 1

Christian MARCHAIS
Commissaire Enquêteur



Monsieur Christian Marchais
46 avenue de Lestrille
33370 Artigues-près-Bordeaux

Bordeaux, le 23 JAN. 2018

objet : Enquête Publique – Bordeaux – Modifications des Plans d'Alignements Approuvés situés rue Jules Mabit, rue du Sacré Cœur, rue Etchenique, rue Charles Chaumet, rue Georges Bonnac et rue Pierre Charron, impasse des Minimettes et rue Cabirol, puis, rue des Etuves, sur la commune de Bordeaux
nos références : HB00/FF/XB/2018 - 0032
pièce jointe : 1 arrêté d'ouverture d'enquête publique + 1 dossier annexe d'enquête

Monsieur,

En confirmation de la communication téléphonique de mes services, j'ai l'honneur de vous informer que vous avez été désigné Commissaire Enquêteur de l'enquête publique qui sera ouverte du 29 janvier 2018 au 12 février 2018, sur le projet indiqué en objet.

Comme convenu, vos jours et heures de réception des personnes intéressées par ledit projet, ont été fixés au lundi 29 janvier 2018 de 9h à 12h et au lundi 12 février 2018 de 14h à 17h à la mairie de Bordeaux.

Vous trouverez, ci-joint, une ampliation de l'arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête ainsi qu'une copie du dossier annexe de l'enquête.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

François Freynet
Directeur de la Direction développement et aménagement
Pôle territorial de Bordeaux

Affaire suivie par Josiane Perrussan
Direction développement et aménagement
Service aménagement urbain
T. 05.33.89.36.33
jperrussan@bordeaux-metropole.fr



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**

pôle territorial de Bordeaux
direction du développement
et de l'aménagement
service aménagement urbain
Code ACTE :

ANNEXE 2

Christian MAÏCHAIS
Commissaire enquêteur

Le Service du contrôle de la légalité des
actes administratifs de la Préfecture de
la Gironde a déclaré avoir reçu ce
document le

15 JAN. 2018

ARRETE 2018 / BM0034
Du 15 JAN. 2018

OBJET : Ouverture de l'enquête publique - Modifications des Plans d'Alignements Approuvés situés rue Jules Mabil, rue du Sacré Cœur, rue Etchenique, rue Charles Chaumet, rue Georges Bonnac et rue Pierre Charon, impasse des Minimettes et rue Cabrol, puis, rue des Etuves, sur la commune de Bordeaux

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L.112-1 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L.134-1 et L.134-2 et l'article R.134-3 et suivants ;

Vu la délibération N° 2017/0149 du 17 mars 2017 déposée à la Préfecture de la Gironde le 6 avril 2017, par laquelle le Conseil de Bordeaux Métropole a donné délégation à son Président pour accomplir certains actes et notamment décider la modification des plans d'alignements au sens de l'article L.112-1 du code de la voirie routière.

Vu l'arrêté n°2017/0803 du 30 mai 2017, en son article 2, par lequel le Président de Bordeaux Métropole donne délégation de signature à Madame Claire Vendé Bedora, en sa qualité d'adjointe au Directeur général des Territoires, en charge du Pôle Territorial de Bordeaux, à l'effet de signer tous documents, actes, pièces ou correspondances, en matière de gestion du domaine public affecté aux services publics et gérés par le pôle territorial ;

Considérant que les projets d'élargissements des voies ne sont plus d'actualité compte tenu de leur largeur suffisante pour les besoins actuels ;

Considérant, le faible gain d'espace public généré par le plan d'alignement actuel frappant certaines parcelles, il paraît opportun de modifier les plans d'alignements des rues concernées ;

Considérant, que la modification de plans d'alignements approuvés est subordonnée à la réalisation d'une enquête publique ;

Le Président de Bordeaux Métropole

5

ARRETE

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet suivant :
Modifications des Plans d'Alignements Approuvés situés rue Jules Mabit, rue du Sacré
Cœur, rue Etchenique, rue Charles Chaumet, rue Georges Bonnac et rue Pierre Charon,
impasse des Minimettes et rue Cabriol, puis, rue des Etuves, sur la commune de
Bordeaux.

ARTICLE 2 : Monsieur Christian Marchais est nommé Commissaire Enquêteur.

ARTICLE 3 : Le dossier sera déposé à la Cité Municipale de la mairie de Bordeaux et à
Bordeaux Métropole – Pôle territorial de Bordeaux du 29 janvier 2018 au 12 février
2018, situés à la même adresse, 4 rue Claude Bonnier, où les habitants pourront en
prendre connaissance et apporter toutes observations sur le registre d'enquête ouvert à
cet effet, aux jours d'ouverture des services municipaux de 9 heures à 12 heures et de 14
heures à 17 heures.

Les habitants pourront également apporter leurs observations par voie postale à l'adresse
suivante :

A l'attention de Monsieur Christian Marchais, commissaire enquêteur
(Modification des Plans d'Alignements Approuvés)
Service Aménagement Urbain
Direction du développement et de l'aménagement
Pôle Territorial de Bordeaux
Bordeaux Métropole
Esplanade Charles de Gaulle
33045 Bordeaux Cedex

Ou déposer leurs écrits « A l'attention de Monsieur Christian Marchais, commissaire
enquêteur (Modifications des Plans d'Alignements Approuvés) » à l'accueil de la Cité
Municipale 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux.

Les habitants pourront également prendre connaissance du dossier et apporter leurs
observations sur le site internet dédié à cet effet, à l'adresse suivante :
www.participation.bordeaux-metropole.fr.

ARTICLE 4 : Avant l'ouverture de l'enquête, l'avis de ces dépôts sera donné, par voie
d'affiches et d'insertion dans la presse. Les certificats constatant l'accomplissement de
ces formalités de publicité seront annexés au procès-verbal du Commissaire Enquêteur.
Les propriétaires des parcelles riveraines seront informés par courrier avec accusé de
réception de la date de l'enquête publique, des heures de permanences du commissaire
enquêteur et des modalités mises en place pour donner leurs avis.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commissaire Enquêteur recueillera les déclarations des
habitants sur le projet précité, à l'adresse indiquée à l'article 3 ci-dessus, le 29 janvier
2018 de 9 heures à 12 heures et le 12 février 2018 de 14 heures à 17 heures.


ARTICLE 6 : Il mentionnera et certifiera, sur le registre ouvert à cet effet, les déclarations
et réclamations qui lui auront été faites verbalement et que les déclarants seront invités à
signer. Il joindra à ce registre, en leur donnant un numéro d'ordre, celles qui lui auront été
transmises par écrit au cours de l'enquête, selon les modalités prévues à l'article 3. Il
visera en outre les pièces du dossier d'enquête.

Le commissaire enquêteur remettra le rapport d'enquête ainsi que ses conclusions et son
avis personnel motivé, dans un délai de 1 mois à compter du 13 février 2018, soit le
lendemain de la clôture de l'enquête publique.

ARTICLE 7 : Après l'enquête publique, Bordeaux Métropole prendra l'arrêté modificatif des Plans d'Alignements Approuvés des rues Jules Mabit, du Sacré Cœur, Etchenique, Charles Chaumet, Georges Bonnac et Pierre Charon, des Etuves, Cabirol et impasse des Minimettes, sur la commune de Bordeaux. (Code de la Voirie routière, article L 112-1).

ARTICLE 8: Monsieur le Directeur Général de Bordeaux Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à M. le Maire de Bordeaux et à M. le Commissaire Enquêteur.

Fait à Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole,


Pour le Président ~~et par délégation,~~
Claire Vendé Bedora
adjoindé au directeur général des Territoires
en charge du pôle territorial de Bordeaux



COMMUNE DE BORDEAUX

AVIS D'ENQUÊTE

Christian MARCHAIS
Commissaire Enquêteur

Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE, a l'honneur de porter à la connaissance de la population de Bordeaux, qu'une enquête publique a été prescrite sur le projet de :

Modifications des Plans d'Alignements Approuvés

- Rue Etchenique
- Rue Jules Mabit
- Rue du Sacré Cœur
- Rue Charles Chaumet

Le dossier sera déposé pendant 15 jours consécutifs à la Cité Municipale de la mairie de Bordeaux et à Bordeaux Métropole – Pôle territorial de Bordeaux situés à la même adresse, 4 rue Claude Bonnier, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête :

du 29 janvier 2018 au 12 février 2018 inclus,

aux jours habituels d'ouverture des services municipaux de 9 h à 12h et de 14h à 17h.

Monsieur Christian Marchais, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la Cité Municipale de la mairie de Bordeaux

**le lundi 29 janvier 2018 de 9 heures à 12 heures
et le lundi 12 février 2018 de 14 heures à 17 heures,**

pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient, éventuellement, formulées par les intéressés. Les observations pourront également, durant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité Municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante: Monsieur Christian Marchais, commissaire enquêteur – Service aménagement urbain - Pôle territorial de Bordeaux – Bordeaux Métropole - Esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux Cedex.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet : www.participation.bordeaux-metropole.fr. Les citoyens pourront intervenir et laisser des observations directement en ligne sur ce site internet.



COMMUNE DE BORDEAUX

AVIS D'ENQUÊTE

Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE, a l'honneur de porter à la connaissance de la population de Bordeaux, qu'une enquête publique a été prescrite sur le projet de :

Modifications des Plans d'Alignements Approuvés

- Rue Georges Bonnac et rue Pierre Charron
- Impasse des Minimettes et rue Cabirol
- Rue des Etuves

Le dossier sera déposé pendant 15 jours consécutifs à la Cité Municipale de la mairie de Bordeaux et à Bordeaux Métropole – Pôle territorial de Bordeaux situés à la même adresse, 4 rue Claude Bonnier, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête :

du 29 janvier 2018 au 12 février 2018 inclus,

aux jours habituels d'ouverture des services municipaux de 9 h à 12h et de 14h à 17h.

Monsieur Christian Marchais, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la Cité Municipale de la mairie de Bordeaux

**le lundi 29 janvier 2018 de 9 heures à 12 heures
et le lundi 12 février 2018 de 14 heures à 17 heures,**

pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient, éventuellement, formulées par les intéressés. Les observations pourront également, durant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité Municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante: Monsieur Christian Marchais, commissaire enquêteur – Service aménagement urbain - Pôle territorial de Bordeaux – Bordeaux Métropole - Esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux Cedex.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet : www.participation.bordeaux-metropole.fr. Les citoyens pourront intervenir et laisser des observations directement en ligne sur ce site internet.

ANNEXE 5

Annonces administratives et judiciaires

Annonces légales et officielles

06972200_SFIC

**BORDEAUX
MÉTROPOLÉ**

**Bordeaux Métropole
AVIS D'ENQUÊTE
Commune de Bordeaux**

M. Adin JUPPE, président de Bordeaux Métropole, a l'honneur de porter à la connaissance de la population de Bordeaux, qu'une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant : modifications des plans d'aménagement approuvés : rue Charles-Charneau, rue du Sacré-Cœur, rue Etchenique, rue Jules-Maët, rue Georges-Bonnet et rue Pierre-Charon, impasse des Minimes et rue Cabrol, rue des Étoiles.

La dossier sera déposé pendant 15 jours consécutifs à la cité municipale de la mairie de Bordeaux et à Bordeaux Métropole, pôles territoriaux Bordeaux situés à la même adresse, 4, rue Claude-Bonnet, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête du 29 janvier 2018 au 12 février 2018 inclus, aux jours habituels d'ouverture des services municipaux de 9 h à 12 heures et de 14 h à 17 heures.

M. Christian MARCHAIS, commissaire-enquêteur, tiendra permanence à la cité municipale de la mairie de Bordeaux : le 29 janvier 2018, de 8 h à 12 heures et le 12 février 2018, de 14 h à 17 heures, pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seront, éventuellement, formées par les intéressés. Les observations pourront également, durant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la cité municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire-enquêteur, à l'adresse suivante : M. Christian MARCHAIS, commissaire-enquêteur, pôle territorial de Bordeaux, Bordeaux Métropole, esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site Internet : www.parcidpden.bordeaux-metropole.fr. Les citoyens pourront intervenir et laisser des observations directement en ligne sur ce site Internet.

066983350

**EURL Charme et Authentique Immobilier
2, route de Bordeaux, 33125 Saint-Magne
SIRAN 485251128**

CESSATION DE GARANTIE

Par suite de la dissolution de EURL Charme et Authentique Immobilier, 2, route de Bordeaux, 33125 Saint-Magne SIRAN : 485251128.

La garantie qui lui a été accordée par la Société de Caution Mutuelle des Professions Immobilières et Financières SO.CA.F., 20, avenue de Suffren, Paris 15^e, pour les opérations de transactions sur immeubles et fonds de commerce non détention de fonds viciés par la loi du 2 janvier 1970, cessera TROIS JOURS FRANCS après la publication de présent avis.

Les créanciers, s'ils en existe, devront être produits au juge de la SO.CA.F. dans les trois mois de cette insertion sous la référence CJ/SP 24 888

0699120_JTR



**Ambarès-et-Lagrave
PROCÈS-VERBAL
PROVISOIRE DE L'ÉTAT
D'ABANDON MANIFESTE**

Vu les articles L 2243-1 à L 2243-4 du Code général des collectivités territoriales.

Vu le rapport établi le 25 octobre 2017 par le service de la publicité foncière. Le sous-signé Michel HÉRITTE, maire de la commune d'Ambarès-et-Lagrave, a constaté le 20 novembre 2017 que l'immeuble appartenant à M^{me} Barbara VERGA, situé sur la commune d'Ambarès-et-Lagrave, impasse des Blandats, et figurant à la matrice cadastrale sous le n° AM 180, est en état d'abandon manifeste.

La nature des travaux indispensables pour faire cesser l'état d'abandon manifeste est la suivante :
Cette parcelle est grevée de l'emplacement réservé T 1400 au PLU 3 1 de Bordeaux Métropole, en vue de l'aménagement de l'impasse des Blandats pour la réalisation d'une aire de retournement.

Le présent procès-verbal sera notifié aux propriétaires, aux titulaires de droits réels et aux intéressés que les services auront pu localiser. Ce PV sera affiché en mairie et sur la parcelle pendant trois mois et fera l'objet d'une insertion dans les journaux « Sud Ouest » et « Le Courrier de Gironde ».

A l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification et de la publication du présent procès-verbal, si le propriétaire n'a pas fait en sorte que cesse l'état d'abandon, M. le Maire dressera un procès-verbal définitif d'état d'abandon et le Conseil municipal pourra décider de poursuivre l'acquisition de la parcelle au profit de la commune, d'un organisme ou d'un concessionnaire ayant vocation à détenir une opération d'aménagement prévue par le Code de l'urbanisme.

De quel j'ai dressé le procès-verbal qui a été daté le 20 novembre 2017 à 17 heures, heure légale, et ai signé
Fait à Ambarès-et-Lagrave, le 20 novembre 2017
Le maire, M. MICHEL HÉRITTE

**Annonces légales
VIE DES SOCIÉTÉS**

0699020_LBL

BP 3000
Société anonyme au capital de 8 384 688 €
Siège social : 5, rue Saint-Rémi, 33000 Bordeaux
431 616 424 RCS de Bordeaux

**REMPLACEMENT ADMINISTRATEUR
PAR COOPTATION**

Par procès-verbal du conseil d'administration du 21 décembre 2017, il a été pris acte de la cooptation en qualité d'administrateur de M^{me} Marine CUIRY, demeurant 19, rue de Saussure, 75017 Paris, en remplacement de M. Mourir CORN.

0669040_LBL

BORJANM
EURL au capital de 500 €
Siège social : 127, avenue René-Cassagne, 33150 Cenon
8903 898 189 RCS Bordeaux

TRANSFERT SIÈGE SOCIAL

Par procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 24 mai 2017, il a été décidé de transférer le siège social au 2, boulevard Courcier, le Bourg de Caillon, 33750 Beynac-et-Cailhon.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt prescrit par la loi sera effectué au RCS de Bordeaux.



24/11/21
7h/7

SUD OUEST ANNONCES

**Passer vos annonces
uniquement par internet**



sudouest-annonces.com

Partenaires de la République Française



ANNONCES LEGALES

E-mail : annonces-legales@echos-judiciaires.com

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiés sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites.

Selon Arrêté du 21 décembre 2017 du Ministère de la Culture, l'essence est facturée de 1,82 € HT le litre/colonne pour 2018 en Aquitaine.

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - 1^{ER} AVIS

Il sera procédé à enquête publique sur le projet de modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de COUTRAS du 1^{er}-02-2018 au 3-03-2018 inclus, soit 31 jours consécutifs portant sur les modifications du règlement de la zone 1AU et du règlement écrit des Orientations d'Aménagement et de Programmation concernant la zone Eygretreau du Plan Local d'Urbanisme de Coutras.

M. Walter ACCHIARDI a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier de l'enquête support papier et le registre d'enquête support papier seront mis à la disposition du public à la Mairie de Coutras, 19 place E. Barraud, BP 69, 33230 Coutras du 1^{er}-02-2018 au 3-03-2018 inclus, aux jours et horaires suivants : les lundis-mardis-mercredis-jeudis-vendredis de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h et les samedis de 8 h 30 à 12 h. Le dossier pourra aussi être consulté sur le site internet de la ville de Coutras (www.coutras.fr) et (<https://www.jacali.fr>).

Le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations sur le registre précité ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de Coutras, M. Le Commissaire Enquêteur, 19 place E. Barraud, BP 69, 33230 Coutras. Elles pourront également être adressées par courrier électronique à accueil@mairie-coutras.fr et enquetes-publiques@jacali.fr.

Le public pourra consulter le dossier de l'enquête sur un poste informatique à la Mairie de Coutras, 19 place E. Barraud, BP 69, 33230 Coutras et à la Communauté d'Agglomération du Libournais, service Droit des sols, 33 avenue de la Gare 33670 Vayres, du 1^{er}-02-2018 au 3-03-2018 inclus, aux jours et horaires suivants :

Commune de Coutras : les lundis-mardis-mercredis-jeudis-vendredis de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h et les samedis de 8 h 30 à 12 h.

Communauté d'Agglomération du Libournais : les lundis-mardis-mercredis, vendredi de 9 heures à 12 heures 30 et de 14 heures à 17 heures.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Coutras, 19 place Ernest Barraud, pour recevoir les observations du public aux dates et heures suivantes : le 5-02-2018 de 14 h à 17 h, le 12-02-2018 de 14 h à 17 h, le 23-02-2018 de 9 h à 12 h, le 3-03-2018 de 9 h à 12 h.

Une copie du rapport et des conclusions est adressée en Mairie de Coutras et à la préfecture de la Gironde, un mois après la clôture de l'enquête. A réception, elle sera tenue à la disposition du public dans ces lieux, et publiée sur le site internet de la Ville de Coutras (www.coutras.fr) et de la Communauté d'Agglomération du Libournais (www.jacali.fr) pendant un an.

A l'issue de l'enquête, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais approuvera le projet de modification n° 4 du plan local d'urbanisme de la commune de Coutras, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

800199-0

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'Organisme qui passe le marché :

SIVOM de l'ENTRE DEUX MERS

33 rue des Victimes 33580 Monségur

Procédure de passation : Marché sur procédure adaptée en application de l'article 27 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Objet du marché : Adduction d'Eau Potable - Commune de La Puy - Renouvellement de canalisations - Secteur Bartepaite

Caractéristiques :

- Fourniture et pose de 106 ml de conduite PVC Ø 63 mm, PN 16 bars
- Fourniture et pose de 134 ml de conduite PVC Ø 125 mm, PN 16 bars
- Fourniture et pose de 445 ml de conduite PVC Ø 200 mm, PN 16 bars
- 26 reprises de branchements AEP, avec la fourniture et la pose de regards pour compteurs

Renseignements administratifs et techniques : SOCAMA INGENIERIE - La Morandière - Rue Galilée 33187 Le Haillan

Dossier de Consultation à télécharger à l'adresse : <http://sivom-monegur.s-marchespublics.com>

Critères de sélection des candidatures et des offres : Les critères figurent dans le règlement de consultation téléchargeable sur la plateforme du syndicat

Date d'envoi de l'avis à la publication : 5-01-2018

Date limite de remise des offres : Lundi 5 février 2018 à 12 h

800290-0

COMMUNE DE CADAUJAC (33140)

Procédure de reprise de concessions en état d'abandon au cimetière de Cadaujac

Il a été constaté qu'un nombre important de concessions n'était plus entretenu par les familles. Pour des raisons tenant au bon ordre et à la décence du cimetière, il s'avère nécessaire d'engager une procédure pour remédier à cette situation, conformément aux articles L.2223-17 et L.2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales. La liste des concessions visées par cette procédure est tenue à l'entrée du cimetière et à l'entrée de la mairie. Le premier constat d'état d'abandon aura lieu le 14-02-2018 à 10 h, en présence de Christian GACHET, adjoint délégué au maire de la commune et de Serge BERNARD, policier municipal. Le maire invite les héritiers du concessionnaire ou les personnes chargées de l'entretien à assister au dit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Vous pouvez consulter la liste des concessions concernées.

800514-0



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA GIRONDE

1^{ER} AVIS D'ENQUETE PUBLIQUEPlan de gestion des cours d'eau 2017-2025
Castillon la Bataille, Sainte Terre, Saint Magne de Castillon, Saint Hippolyte

Une enquête publique est prescrite du lundi 29 janvier 2018 au mercredi 28 février 2018 inclus, afin de recueillir l'avis du public sur le projet de plan pluriannuel de gestion des cours d'eau 2017 - 2025 sur les communes de Castillon la Bataille, Sainte Terre, Saint Magne de Castillon et Saint Hippolyte.

L'enquête porte également sur la demande d'autorisation des travaux au titre de l'article L214-1 du code de l'environnement (loi sur l'eau).

Le responsable du projet est le Syndicat Intercommunal de Travaux et d'Amélioration Foncière du Canton de Castillon la Bataille tél : 05 57 47 96 00. Les informations sur ce projet peuvent lui être demandées.

Le dossier commun comprenant un document d'incidence sera mis à la disposition du public dans les Mairies de Castillon la Bataille, Sainte Terre, Saint Magne de Castillon et Saint Hippolyte aux jours et heures habituels d'ouverture au public, où il pourra en prendre connaissance et inscrire ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Le dossier d'enquête sera consultable sur le site internet de la Préfecture de la Gironde www.gironde.gouv.fr, rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes publiques ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr

Les observations relatives au projet pourront être transmises par courrier au siège de l'enquête à la mairie de Castillon la Bataille (33350), avant la clôture de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative - à l'accueil DDTM, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public.

Le Commissaire enquêteur M. Patrice ADER Ingénieur RTE retraité, se tiendra à la disposition du public :

- le lundi 29 janvier 2018 de 9 h à 12 h à la Mairie de Castillon la Bataille
- le mardi 13 février 2018 de 14 h à 17 h à la Mairie de Saint Magne de Castillon
- le mardi 20 février 2018 de 14 h à 17 h à la Mairie de Saint Hippolyte
- le mercredi 28 février 2018 de 14 h à 17 h à la Mairie de Sainte Terre

A la fin de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public dans les mairies concernées, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde Service des Procédures Environnementales ainsi que sur les sites internet des Préfectures de la Gironde.

Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur la Déclaration d'Intérêt Général du plan de gestion et sur la demande d'autorisation loi sur l'eau.

800200-0

BORDEAUX METROPOLE
COMMUNE DE BORDEAUX
AVIS D'ENQUETE

Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE, a l'honneur de porter à la connaissance de la population de Bordeaux, qu'une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant :

Modifications des Plans d'Alignements Approuvés

- Rue Charles Chaumet
- Rue du Sacré Cœur
- Rue Etchenique
- Rue Jules Mabit
- Rue Georges Bonnac et rue Pierre Charon
- Impasse des Minettes et rue Cabrol
- Rue des Eures

Le dossier sera déposé pendant 15 jours consécutifs à la Cité Municipale de la mairie de Bordeaux et à Bordeaux Métropole, Pôle territorial Bordeaux situés à la même adresse, 4 rue Claude Bonnier, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête :

Du 29 janvier 2018 au 12 février 2018 inclus, aux jours habituels d'ouverture des services municipaux de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

M. Christian MARCHAIS, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la Cité Municipale de la mairie de Bordeaux, le 29 janvier 2018 de 9 h à 12 h et le 12 février 2018 de 14 h à 17 h.

pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient, éventuellement, formulées par les intéressés. Les observations pourront également, durant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité Municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur Christian MARCHAIS, commissaire enquêteur, Pôle territorial de Bordeaux, Bordeaux Métropole, Esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux Cedex.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet : www.participation.bordeaux-metropole.fr. Les citoyens pourront intervenir et laisser des observations directement en ligne sur ce site internet.

800241-0

Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

Annonces administratives et judiciaires

66744080



Bordeaux Métropole CONCERTATION

Déclaration de projet et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Bordeaux Métropole dans le cadre du projet BAHIA à Talence

Le public est informé que par délibération n° 2017/721 en date du 24 novembre 2017, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé l'ouverture de la concertation relative au projet de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Bordeaux Métropole dans le cadre du projet BAHIA à Talence.

Le projet BAHIA concerne le regroupement de l'Hôpital d'instruction des armées Robert-Plégué (Villeneuve-d'Ornon) et de la Maison de santé protestante Bagatelle (Talence). Le nouvel ensemble hospitalier sera implanté à Talence sur le site de la MSPB. La réalisation de cet équipement nécessite de rendre le PLU compatible.

La concertation est organisée à l'initiative de Bordeaux Métropole en application de l'article L.121-16 du Code de l'environnement. Bordeaux Métropole a choisi d'organiser une concertation sous l'égide d'un garant.

Par décision de la CNDP (Commission nationale du débat public) du 6 décembre 2017, M^{me} Julie DUMONT, consultante en concertation et développement durable, a été désignée en tant que garante, avec l'appui de M. François MAU, garant historique.

La durée de la concertation a été fixée à 3 semaines, soit de lundi 19 février 2018 au vendredi 9 mars 2018 inclus.

A partir du 19 février 2018, le public pourra consulter le dossier de concertation et déposer ses observations et suggestions sur les registres papier et numérique ouverts à cet effet :

- à la mairie de Talence ;
- à Bordeaux Métropole (Immauble Laure Garet, 41, cours Maréchal-Juin à Bordeaux) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site internet de Bordeaux Métropole (www.participation.bordeaux-metropole.fr)

Les observations et suggestions pourront être également adressées par correspondance à M^{me} Julie DUMONT, garante concertation PLU, à l'adresse de Bordeaux Métropole (DUPP - service planification), esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex ou par mail à julie.dumont@paragant-cndp.fr

Une réunion publique se tiendra le mardi 6 mars 2018 à 18 h 30, espace François Mitterrand, rue du Pressoir-Armezac à Talence.

A l'issue de la concertation, le garant transmettra son bilan dans le délai d'un mois à Bordeaux Métropole qui la publiera sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr. Dans un délai de deux mois à compter de la publication du bilan du garant sur son site internet, Bordeaux Métropole publiera sur ce même site, les mesures qu'elle juge nécessaires de mettre en œuvre pour tenir compte des observations tirées de la concertation.

66672560_SEG



Bordeaux Métropole AVIS D'ENQUÊTE

Commune de Bordeaux

M. Alain JUPPE, président de Bordeaux Métropole, à l'honneur de porter à la connaissance de la population de Bordeaux, qu'une enquête publique a été inscrite sur le projet suivant : modifications des plans d'alignements approuvés : rue Charrier-Chaumat, rue du Saeré-Cœur, rue Etchinique, rue Jules-Habit, rue Georges-Bonnac et rue Pierre-Charon, impasse des Minimes et rue Cabrol, rue des Etuves.

Le dossier sera déposé pendant 15 jours consécutifs à la mairie de la commune de Bordeaux et à Bordeaux Métropole, pôles territoriaux Bordeaux situés à la même adresse : 4, rue Claude-Bonnier, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête de 20 janvier 2018 au 12 février 2018 inclus, aux jours habituels d'ouverture des services municipaux de 9 h à 12 heures et de 14 h à 17 heures.

M. Christian MARCHAIS, commissaire-enquêteur, tiendra permanence à la cité municipale de la mairie de Bordeaux :

le 29 janvier 2018, de 9 h à 12 heures et le 12 février 2018, de 14 h à 17 heures

pour recevoir et consigner d'urgence les observations et observations relatives au projet, qui seront, éventuellement, formulées par les intéressés. Les observations pourront également, durant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la cité municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : M. Christian MARCHAIS, commissaire-enquêteur, pôle territorial de Bordeaux, Bordeaux Métropole, esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet : www.participation.bordeaux-metropole.fr.

Les citoyens pourront intervenir et laisser des observations directement en ligne sur ce site internet.

VIE DES SOCIÉTÉS

6453500_SEG

ACTUAL BORDEAUX 33

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé du 20 septembre 2017 enregistré le 8 décembre 2017 au SIE Bordeaux, dossier 2017 12843 références 2017 A08144, ACTUAL BORDEAUX 33, SNC au capital variable de 80 000 euros, dont le siège social est 11, rue Emile-Braut, 53000 Laval, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Laval sous le numéro 790792105, A cédé à :

SPAE SUD, SNC au capital de variable de 10 000 euros, dont le siège social est 11, rue Emile-Braut, 53000 Laval, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Laval sous le numéro 832766612.

Un fonds de commerce d'agence de travail temporaire sis 19, avenue Gustave-Eiffel, 33900 Pressac, lequel fonds est exploité en location-gérance.

Cette vente a été consentie au prix de 330 880,03 €, avec entrée en jouissance au 20 septembre 2017.

Pour la validité des oppositions domiciliaires est élu à l'adresse du fonds objet des présentes, pour la réception des oppositions, domicile est élu chez l'acquéreur GRAE SUD, 11, rue Emile-Braut 53000 Laval.

Passer une annonce dans votre quotidien

sudouest-annonces.com

c'est simple et efficace !

ANNEXE 7

Immobilier comme vous aimez

SudOuest-immo

LA MOINE SUR TROIS LOGS

MAI 18 2018

TOUS LES JOURS

TOUS LES JOURS

TOUS LES JOURS

AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL BIGANOS

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Gironde du 1-2018 a autorisé par avis du 25-01-2018 l'extension d'un ensemble commercial dans la zone commerciale du Delta par la création de deux activités non-entraînant de secteur 2 respectivement de 1200 m² et de 900 m² de surface de vente, 5 Rue Gutenberg à Biganos (33380), présentée par la SCI FMC dont le siège social est situé 24 avenue Anita Conti à Saint-Malo (35400) représentée par M. Patrick MAILLON Président de la SAS PAGE ENTREPRISES co-gérante de la SCI FMC. Le texte de cet avis est publié au recueil des actes administratifs de la Gironde et peut être consulté à la DDTM 33/SUAT secrétariat CDAC.

01394-0

AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL LANGON

La Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique de la Gironde du 7-01-2018 a autorisé par décision du 25-01-2018 la création d'un complexe cinématographique à l'enseigne « GRAND ECRAN » composé de 6 salles et de 993 places, au lieu-dit « Pied Mourteau » à Langon (33210), présentée par la SARL GRAND ECRAN II dont le siège social est situé 11 place Denis Dussoubs à Limoges (87000) représentée par M. Michel FRIDEMANN son gérant. Le texte de cette décision est publié au recueil des actes administratifs de la Gironde et peut être consulté à la DDTM 33/SUAT secrétariat CDAC.

01395-0

AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL SAINT JEAN D'ILLAC

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Gironde du 1-2018 a autorisé par avis du 25-01-2018 la création d'un ensemble commercial composé de deux magasins de secteur 2 d'une surface de vente totale de 1 820 m², un magasin GIFU d'une surface de vente de 1 400 m² et une moyenne surface non-entraînant d'une surface de vente de 420 m², situé rue André-Marie Ampère Parc d'Accueil Labory-Baudan à Saint-Jean-d'Ilac (33127), présentée par la SCI TER SAINT JEAN D'ILLAC dont le siège social est situé Rue Nicolas Leblanc Zone Industrielle Carrière à Villeneuve-sur-Lot (47300) représentée par M. Philippe GINESTET son gérant. Le texte de cet avis est publié au recueil des actes administratifs de la Gironde et peut être consulté à la DDTM 33/SUAT secrétariat CDAC.

01396-0

AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL BEGLES

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Gironde du 1-2018 a autorisé par avis du 25-01-2018 l'extension d'un ensemble commercial dans le centre commercial Rives d'Arcins d'une surface de vente de 54 025 m², la création d'un magasin à l'enseigne « Décathlon » pour une surface de vente de 190 m², situé rue des Frères Lumière à Bègles (33130), présentée par la SNC LES PAPIN dont le siège social est situé 26 boulevard des Capucines à Paris représentée par son mandataire la SNC KLEPIERRE MANAGEMENT représentée elle-même par M. Guillaume LAPP Directeur Général France. Le texte de cet avis est publié au recueil des actes administratifs de la Gironde et peut être consulté à la DDTM 33/SUAT secrétariat CDAC.

01397-0

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

La certification de l'Organisme qui passe le marché :

SIAEPA de la région de La Brède

4 avenue de la Gare 33650 Saint Médard d'Eyrans.

Procédure de passation : Marché sur procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics

Objet du marché : Commune de La Brède - Assainissement des eaux usées - des Beney Estivette.

Caractéristiques des travaux :

1. fourniture et la pose de 170 m de collecteur PVC CR 8 Ø 200 mm

2. fourniture et la pose de 250 m de collecteur FONTE Ø 200 mm

3. fourniture et la pose de 20 boîtes de branchement

4. renseignements administratifs et techniques sur demande par mail exclusif : socama@socama.fr

5. SCAMA INGENIERIE - La Morandière - Rue Galilée 33187 Le Haillan

6. Lien de Consultation à télécharger : <http://siaepa-brede.e-marchespublics.com>

7. Dates de sélection des candidatures et des offres : Les critères figurent dans le règlement de consultation téléchargeable.

8. Date d'envoi de mise en ligne de l'avis : 26 janvier 2018

9. Date limite de remise des offres : mardi 20 février 2018 à 12 h

0143-0

Christian MARCHAIS
Commissaire Enquêteur



**BORDEAUX METROPOLE
COMMUNE DE BORDEAUX
2^{ÈME} AVIS D'ENQUETE**

Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE, a l'honneur de porter à la connaissance de la population de Bordeaux, qu'une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant :

Modifications des Plans d'Alignements Approuvés

- Rue Charles Chaumet
- Rue du Sacré Cœur
- Rue Etchenique
- Rue Jules Mabit
- Rue Georges Bonnac et rue Pierre Charon
- impasse des Minimettes et rue Cabirol
- Rue des Etuves

Le dossier sera déposé pendant 15 jours consécutifs à la Cité Municipale de la mairie de Bordeaux et à Bordeaux Métropole, Pôle territorial Bordeaux situés à la même adresse, 4 rue Claude Bonnier, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête :

Du 29 janvier 2018 au 12 février 2018 inclus, aux jours habituels d'ouverture des services municipaux de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

M. Christian MARCHAIS, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la Cité Municipale de la mairie de Bordeaux, le 29 janvier 2018 de 9 h à 12 h et le 12 février 2018 de 14 h à 17 h,

pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient, éventuellement, formulées par les intéressés. Les observations pourront également, durant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité Municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur Christian MARCHAIS, commissaire enquêteur, Pôle territorial de Bordeaux, Bordeaux Métropole, Esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux Cedex.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet : www.participation.bordeaux-metropole.fr. Les citoyens pourront intervenir et laisser des observations directement en ligne sur ce site internet.

801275-0



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA GIRONDE

2^{ÈME} AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Plan de gestion des cours d'eau 2017 - 2025
Castillon la Bataille, Sainte Terre, Saint Magne de Castillon, Saint Hippolyte

Une enquête publique est prescrite du lundi 29 janvier 2018 au mercredi 28 février 2018 inclus, afin de recueillir l'avis du public sur le projet de plan pluriannuel de gestion des cours d'eau 2017 - 2025 sur les communes de Castillon la Bataille, Sainte Terre, Saint Magne de Castillon et Saint Hippolyte.

L'enquête porte également sur la demande d'autorisation des travaux au titre de l'article L214-1 du code de l'environnement (toi sur l'eau).

Le responsable du projet est le Syndicat Intercommunal de Travaux et d'Amélioration Foncière du Canton de Castillon la Bataille tél : 05 57 47 96 00. Les informations sur ce projet peuvent lui être demandées.

Le dossier commun comprenant un document d'incidence sera mis à la disposition du public dans les Mairies de Castillon la Bataille, Sainte Terre, Saint Magne de Castillon et Saint Hippolyte aux jours et heures habituels d'ouverture au public, où il pourra en prendre connaissance et inscrire ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Le dossier d'enquête sera consultable sur le site internet de la Préfecture de la Gironde www.gironde.gouv.fr, rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr

Les observations relatives au projet pourront être transmises par courrier au siège de l'enquête à la mairie de Castillon la Bataille (33350), avant la clôture de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative - à l'accueil DDTM, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public.

Le Commissaire enquêteur M. Patrice ADER Ingénieur RTE retraité, se tiendra à la disposition du public :

- le lundi 29 janvier 2018 de 9 h à 12 h à la Mairie de Castillon la Bataille
- le mardi 13 février 2018 de 14 h à 17 h à la Mairie de Saint Magne de Castillon
- le mardi 20 février 2018 de 14 h à 17 h à la Mairie de Saint Hippolyte
- le mercredi 28 février 2018 de 14 h à 17 h à la Mairie de Sainte Terre

A la fin de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public dans les mairies concernées, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde Service des Procédures Environnementales ainsi que sur les sites internet des Préfectures de la Gironde.

Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur la Déclaration d'Intérêt Général du plan de gestion et sur la demande d'autorisation toi sur l'eau.

801275-0

Quartier Bordeaux Centre :

- Rue Pierre Charron/Rue Georges Bonnac sur un candélabre et un plateau électrique
- Rue Cabirol/Impasse des Minimettes sur des panneaux de signalisation aux extrémités de la rue
- Rue des Etuves sur 2 panneaux de signalisation aux extrémités de la rue

Christian MARCHAIS
Commissaire Enquêteur

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 14 février 2018

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur

Frédéric MARQUET

Certificat d'affichage n° 2018 / 21

Le Président de Bordeaux Métropole

Certifie

Avoir affiché, à l'emplacement réservé à cet effet, au siège de Bordeaux Métropole, Esplanade Charles de Gaulle, du 15 janvier au 12 février 2018 :

- L'arrêté 2018-BM0034 du 15 janvier 2018 relatif à l'ouverture de l'enquête publique concernant les Modifications des Plans d'Alignements Approuvés situés rue Jules Mabit, rue du Sacré Cœur, rue Etchenique, rue Charles Chaumet, rue Georges Bonnac, rue Pierre Charon, impasse des Minimettes, rue Cabirol et rue des Etuves à Bordeaux.

- l'avis d'enquête publique relatif à cette procédure.

Fait à Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole, le 13 février 2018

**Pour le Président et par délégation de signature
Le Directeur
Frédéric Marquet**



COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX

ARRETE

DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

ARRETE 46/MCH

n° 05/0391
du 7 mars 2005

Le Président de la Communauté Urbaine,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 126-1, R 126-1, R 123-14 et R 123-22 relatifs au contenu, à titre informatif, des annexes des Plans d'Occupation des Sols et à leurs mises à jour,

Vu le Plan d'Occupation des Sols actuellement en vigueur,

Vu les plans d'alignement approuvés ci-après :

- rues de la cité Claveau, plan approuvé par délibération n°2000.1046 du 24/11/2000 enregistrée en préfecture le 11 janvier 2001
 - rue Louis David Allègre
 - rue Louis Beydts
 - rue Blanqui (partie)
 - rue Léon Blum
 - rue Marc Bœuf
 - rue Bradley
 - rue Barillet Deschamps
 - rue Etienne Dupérai
 - rue Francis Jammes
 - avenue de Labarde (partie)
 - rue Henri Libreau
 - rue Meste Verdie
 - rue du Professeur Sabrazes
- rue Mac Carthy, entre la rue du Général de Castelnau et la rue Etchenique plan approuvé par arrêté préfectoral du 21/11/1957
- rue Deveaux, entre la rue Ney et la rue Depé plan approuvé par arrêté préfectoral du 9/11/1951
- rue Etchenique, entre la rue Fasiour et l'avenue de la République plan approuvé par arrêté préfectoral du 21/11/1957
- rue Saint Hubert, entre la rue Mandron et la rue Albert Pitres plan approuvé par arrêté préfectoral du 03/11/1941
- rue Bellus Marcihac, entre l'avenue Louis Barthou et la rue Cerey plan approuvé par arrêté préfectoral du 24/10/1947

- rue Peyrodeau Minioy, plan approuvé par arrêté préfectoral du 08/12/1964
 - rue Paul Berthelot, entre la rue du Jardin Public et l'avenue Emile Counord, plan approuvé par arrêté préfectoral du 05/06/1888
- Commission M.A.P. PARIS
Commissaire d'Arrondissement

ARRETE

ARTICLE 1

Le Plan d'Occupation des Sois de la Communauté Urbaine de Bordeaux est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, ont été prises en considération, pour chacune des pièces concernées, les dispositions suivantes :

Mise à jour des EL 7 – Inscription de servitudes d'alignement sur les voies ci-après :

- rues de la cité Claveau, les servitudes relèvent d'un plan d'alignement global avec une emprise variable (plan approuvé par délibération n°2000.1046 du 24/11/2000 enregistrée en préfecture le 11 janvier 2001) :
 - rue Louis David Allègre
 - rue Louis Beydts
 - rue Blanqui (partie)
 - rue Léon Blum
 - rue Marc Bœuf
 - rue Bradley
 - rue Barillet Deschamps
 - rue Etienne Dupérat
 - rue Francis Jammes
 - avenue de Labarde (partie)
 - rue Henri Libreau
 - rue Meste Verdle
 - rue du Professeur Sabrazes
- rue Mac Carthy, entre la rue du Général de Castelnau et la rue Etchenique (plan approuvé par arrêté préfectoral du 21/11/1957, emprise 10 m).
- rue Deveaux, entre la rue Ney et la rue Depé (plan approuvé par arrêté préfectoral du 9/11/1951, emprise 12 m).
- rue Etchenique, entre la rue Pasteur et l'avenue de la République (plan approuvé par arrêté préfectoral du 21/11/1957, emprise 10/12m).
- rue Saint Hubert, entre la rue Mandron et la rue Albert Pitres (plan approuvé par arrêté préfectoral du 03/11/1941, emprise 10 m).
- rue Bellus Mareilhac, entre l'avenue Louis Barthou et la rue Cerey (plan approuvé par arrêté préfectoral du 24/10/1947, emprise 12 m).

